

**INSTALLATION
VIABILITE
VIVABILITE
AVENIR**



GROUPAMA

► Notre engagement

La charte TERRE ENTREPRISE de Groupama permet aux Jeunes Agriculteurs de bénéficier d'un accompagnement durant les 5 premières années d'activités. Ainsi, sur 5 années d'assurances (professionnelles et privées), la réduction tarifaire équivaut à 1 an et demi de cotisations gratuites.

► Les avantages de la charte TERRE ENTREPRISE

Outre les réductions tarifaires, la Charte Terre Entreprise, c'est aussi 6 autres avantages :

1. **Un diagnostic assurance** pour mieux cerner les besoins en assurance du jeune exploitant.
2. **Une démarche de prévention** avec un autodiagnostic "Attitude Prévention" et un stage de conduite "Centaure" offert si souscription d'une assurance auto.
3. **Des aides financières pour maintenir l'activité de l'exploitation** en cas de coup dur maladie, accident ou décès.
4. **Une incitation à optimiser la retraite** en commençant tôt pour aider le jeune exploitant à construire son avenir.
5. **Une prise en charge de la couverture complémentaire** santé d'un nouveau-né pendant 1 an.
6. **Une visite annuelle** et un suivi régulier.

Chaque acteur de Groupama est sollicité pour répondre aux attentes du jeune et l'accompagner tout au long de ses années d'installation :

► Avant l'installation

- Groupama est présent depuis de nombreuses années aux côtés des jeunes en les sensibilisant, dès le lycée, aux risques rencontrés sur les exploitations avec l'action "10 de conduite rurale".
- La charte Terre Entreprise s'applique au JA installé depuis moins de 6 ans.
- Pour évaluer leur budget d'assurance dans le cadre du PDE une assistance gratuite est proposée aux jeunes en phase d'installation.

► Lors de l'installation

- Une offre agricole professionnelle qui reste la référence sur le marché
- Des privilèges attractifs offerts par la charte Terre Entreprise, notamment : **150 % de réduction cumulées sur 5 ans** sur tous les contrats d'assurances (professionnelles et privées) hors assurances récoltes, chasse et scolaire.
- La possibilité de régler les cotisations d'assurances par prélèvement de 12 mensualités sans frais supplémentaires.

► Après l'installation

- un suivi régulier et des privilèges qui se poursuivent dans la durée.

André Roques,
Président Groupama de la
Fédération de l'Ariège

**Le Président Groupama d'Oc
de la Fédération de l'Ariège**

**Le Président des Jeunes
Agriculteurs de l'Ariège**

Qu'il reprenne l'exploitation de ses parents ou celle d'un autre agriculteur partant à la retraite, l'installation est un moment délicat pour un jeune agriculteur.

Au travers de la **Charte Terre Entreprise**, Groupama facilite l'installation des jeunes agriculteurs et les aide à construire durablement leur avenir. Un accompagnement personnalisé de la conception à la mise en œuvre de leurs projets est ainsi proposé aux jeunes.

En 2013, Groupama d'Oc compte, au niveau régional, près de 5 400 exploitants agricoles adhérant à la Charte « Terre Entreprise ». Les réductions tarifaires allouées représentent 3,84 millions d'euros dont près de 732 000 € pour les jeunes installés nouveaux bénéficiaires.

Accompagnant depuis plus d'un siècle les agriculteurs, Groupama contribue génération après génération à la dynamique économique de l'agriculture.

➡ Qui sommes-nous ?

Groupama est un groupe mutualiste d'assurance, de banque et de services financiers. Leader incontesté du marché des assurances agricole depuis plus d'un siècle.

La Caisse Régionale de **Groupama d'Oc** est implantée sur 14 départements. L'entreprise emploie 1 580 salariés et dispose d'un réseau de 794 caisses locales. Avec un siège social situé à Balma, 306 points de vente et 10 sites de gestion (Albi, Auch, Aurillac, Cahors, Guéret, Montauban, Pau, Rodez, Toulouse-Balma et Tulle) la Caisse Régionale affiche depuis toujours un positionnement de proximité, à l'écoute de ses 483 700 sociétaires.

En 2012, Groupama d'Oc affiche un chiffre d'affaires de 641 Millions d'euros en Assurance IARD (incendie, accidents et risques divers) et près de 134 Millions d'euros en Assurance Vie.

➡ Comment nous contacter ?

Pour en savoir plus sur le dispositif spécifique de la charte TERRE ENTREPRISE et bénéficier d'un diagnostic personnalisé et gratuit, contactez l'un de nos trois conseillers spécialisés dans le département :

Secteur Pays de Pamiers/Mazères/Saverdun:

PUJOL Ludovic - 54 rue Victor Hugo - 09100 PAMIERS

Tél. portable : 06 20 72 15 33 - ludovic.pujol@groupama-oc.fr

Secteur Pays de Foix/Mirepoix/Olmes/Haute Ariège:

PUJOL Jean-Louis - 29 cours Gabriel Faure - 09000 FOIX

Tél. portable : 06 89 59 98 44 - jean-louis.pujol@groupama-oc.fr

Secteur Pays du Couserans/Volvestre/Arize/Lèze

SOULERES André - 25 avenue d'Aulot - 09200 SAINT GIRONS

Tél. portable : 06 30 70 33 50 - andre.souleres@groupama-oc.fr

Sur le site www.groupama.fr un espace dédié aux Jeunes Agriculteurs avec des services en ligne permet de gagner du temps pour obtenir une documentation, demander un rendez-vous ou une attestation.... mais aussi, de trouver des conseils de prévention sur des sujets en rapport direct avec leur métier.



APPEL NON SURTAXE

www.groupama-agri.fr

